



## Appel à projet 2023 : Dispositif de soutien à l'acquisition de moyen de transports doux au sein d'hébergements touristiques

Date de publication : **17 août 2023**

### Dépôt de dossier :

Les candidats à l'appel à projet sont conviés à remplir le formulaire joint à ce document et à le transmettre par voie numérique à l'adresse suivante : [kloe.becquet@inse27.fr](mailto:kloe.becquet@inse27.fr) après avoir assidument rempli et envoyé sa lettre d'intention.

La date de fin de dépôt est fixée au **15 octobre 2023**.

Les réponses aux candidats éligibles seront communiquées au plus tard 15 décembre 2023.

### Renseignements :

Interco Normandie Sud Eure – Service Tourisme :

- Kloé BECQUET – 02.32.24.94.83 - [kloe.becquet@inse27.fr](mailto:kloe.becquet@inse27.fr)

### Objectifs :

Le dispositif de soutien d'aide à l'acquisition de mobilités douces pour les hébergeurs touristiques a pour but de répondre à une demande de plus en plus importante du cyclotourisme. L'Interco Normandie Sud Eure cherche à accompagner et à diversifier l'offre d'activité simple et peu onéreuse au sein de ses hébergements touristiques. Cela est possible grâce au fonds européen **LEADER** (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). En parallèle, la création et le développement des voies douces sont un des objectifs prioritaires de l'**INSE27**.

### Types d'acquisitions visées :

Bénéficiaire :

Tous les hébergeurs touristiques souhaitant mettre à disposition des mobilités douces à ses clients à titre gracieux ou payant.

Acquisitions éligibles :

- Vélos Tout Chemin (VTC), Vélos hollandais, Vélos de ville
- Vélos à Assistance Electrique (VAE)
- Trottinette Electriques Tout Terrain
- Remorque "Enfant", Vélos adaptés

Critères d'éligibilité :

- Pour le dépôt du dossier, l'hébergeur doit présenter un devis conforme réalisé par un vendeur professionnel et le formulaire rempli. Aucun devis sur un site internet ne sera autorisé.
- Seules les acquisitions neuves sont autorisées.
- Une limite de subvention de dix "vélos/trottinettes" par hébergements.
- L'hébergeur doit **OBLIGATOIREMENT** mettre à disposition sa flotte de vélos pour une durée de quatre ans minimums sous peine d'un remboursement total ou partiel de l'aide.

### Critère de financement :

Le montant varie entre **150 €** et **500 €** par vélo/trottinette et dans la limite de 10 par hébergements.

- Aide de **150 €** par Vélo Tout Chemin (VTC), Vélo hollandais, Vélo de ville pour un prix d'achat minimum de **300 € TTC**
- Aide de **500 €** par Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour un prix d'achat minimum de **1000 € TTC**
- Aide de **300 €** par Trottinette Electrique Tout Terrain pour un prix d'achat minimum de **600 € TTC**
- Aide de **150 €** par remorque "Enfant" et/ou vélo adapté pour un prix d'achat minimum de **300 € TTC**

